



La reprise d'activité du GROUPE ABF : Une montée en cadence dans des conditions sanitaires irréprochables.

Depuis le début du confinement et en vue d'une reprise de l'activité, le GROUPE ABF s'est mis immédiatement au travail afin de proposer des mesures de prévention concrètes face au risque pandémique du Covid-19.

En collaboration avec l'ensemble des salariés du groupe (directeurs de filiales, poseurs, conducteurs de travaux, responsable QSE, employés de bureau...), nous avons analysé le risque sous l'angle des obligations de préservation de la santé et de la sécurité, mais aussi sous l'angle de l'excellence opérationnelle. Nous avons décortiqué chaque phase de travail afin d'imaginer, au plus près de la réalité du terrain, les mesures de prévention pragmatiques à mettre en œuvre afin d'assurer la santé et la sécurité de nos collaborateurs, clients et fournisseurs.

Le 3 avril dernier, en validant les préconisations sanitaires de l'OPPBTP, pour une reprise de l'activité du BTP en toute sécurité, le gouvernement incitait les entreprises qui sont dans la capacité de redémarrer leurs chantiers à le faire.

Afin d'assurer une montée progressive de l'activité, nous avons préparé des guides de recommandations sanitaires en cohérence avec les préconisations de l'OPPBTP et des « gestes barrières ». Ces guides ont été distribués à chaque salarié, en fonction de la nature de son activité et permettront de définir, adapter ou conforter les protocoles d'intervention pour assurer la protection de nos salariés, fournisseurs et clients.

Dans ce cadre, et ce depuis le 14 avril, sur l'ensemble des chantiers où nous sommes en mesure d'intervenir, nous envoyons des équipes sensibilisées et équipées afin de réaliser des chantiers dans des conditions optimales de santé et de sécurité.

Un grand travail pédagogique, avec le concours de l'encadrement et du service QSE, permettra à chaque collaborateur de s'approprier les mesures et les partager avec les clients et fournisseurs du groupe.

Ensemble, continuons à nous mobiliser en mettant en œuvre toutes les procédures organisationnelles ainsi que les « gestes barrières » afin d'assurer la sécurité de nos salariés, clients et fournisseurs.

